

*Accords fiscaux—Loi*

Quelqu'un d'aussi important que le premier magistrat du Canada a jugé bon de donner l'alarme sur cette question particulière. Il est très inhabituel qu'un représentant du pouvoir judiciaire se prononce sur les affaires publiques. Pourtant, le juge en chef de la Cour suprême du Canada, Brian Dickson, alors qu'il recevait un diplôme honorifique d'une université, a senti le besoin de dire quelque chose. Il a déclaré que le Canada était sur le point de devenir un pays de deuxième classe parce que les gouvernements fédéral et provinciaux lésinent sur le financement des universités. Il a ajouté que bien des gens estiment que l'éducation est trop importante pour être confiée aux éducateurs. C'est peut-être vrai, mais c'est également vrai que l'éducation est trop importante pour être laissée entre les mains des ministres des finances. Avec les années, le projet de loi C-96 aura des conséquences désastreuses sur nos établissements d'enseignement postsecondaire.

Monsieur le Président, savez-vous que la proportion du produit national brut que le gouvernement du Canada alloue aux universités et aux collèges est en baisse? A ce moment de notre histoire, alors que la concurrence technologique s'intensifie et que le besoin de spécialistes augmente, j'ai bien du mal à comprendre que le gouvernement ne maintient pas la proportion du produit national brut consacrée à l'enseignement postsecondaire, et la laisse même diminuer. En même temps, les inscriptions augmentent dans les collèges et les universités. Entre 1978 et 1985, elles ont en effet augmenté de 27 p. 100 dans les universités, et plus encore dans les collèges où elles se sont accrues de 35 p. 100. De combien ont augmenté au cours de la même période les fonds versés par les gouvernements pour les activités de base des établissements d'enseignement postsecondaire? Ils ont augmenté de 2.5 p. 100 seulement. Est-il étonnant que le juge en chef soit alarmé? Tous les députés devraient l'être. Est-il étonnant que l'on retarde l'adoption du projet de loi C-96? Ce n'est pas de la mauvaise volonté de la part de l'Opposition; c'est une question de principe, et il y va de l'avenir de notre pays. Voilà ce qui est en jeu.

Nous connaissons des changements technologiques accélérés. Les jeunes Canadiens ont besoin de plus de formation et d'instruction pour faire face aux défis croissants dans le monde du travail. On parle d'un accord global de libre-échange avec les Américains. D'après les députés d'en face, ce sera très avantageux pour le Canada, car nous pourrions livrer une concurrence directe aux Américains et parce que cette concurrence pourra s'exercer sur un marché plus vaste. Ils ont dit qu'il nous faudra bien travailler et exceller. Comment pourrions-nous exceller et soutenir la concurrence alors que nous traitons si chichement nos établissements d'enseignement postsecondaire? Ils obtiennent une part moins importante du PNB et seulement des miettes d'augmentation pour une fréquentation estudiantine qui s'accroît d'année en année. Non, monsieur le Président, il est étrange, bizarre et illogique de réduire les contributions du gouvernement à l'enseignement postsecondaire.

● (1520)

Permettez-moi de citer ici ce qu'a déclaré le président de l'Association canadienne des professeurs d'université, M. Ed Anderson, au sujet du projet de loi C-96:

Les réductions que propose le gouvernement fédéral au chapitre de l'enseignement postsecondaire risquent d'empêcher bien des étudiants d'entreprendre des études universitaires... D'autres coupures dans le financement universitaire pourraient marquer le début d'une ère difficile pour l'enseignement supérieur au Canada, entraînant une hausse des frais de scolarité, des compressions de programmes, des réductions du personnel enseignant... Les gouvernements fédéral et provinciaux ont l'obligation morale d'offrir au moins à chaque étudiant canadien l'occasion de fréquenter l'université... Sans une population instruite, le Canada aura du mal à s'adapter aux changements rapides qui secouent notre monde de plus en plus orienté vers la technologie.

Je ne saurais citer à ce sujet bien particulier de meilleure source que le président de l'Association canadienne des professeurs d'université, M. Ed Anderson.

Le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse a aussi exprimé son inquiétude et sa consternation. Après avoir participé à une conférence fédérale-provinciale, il a déclaré que toutes les provinces ont clairement affirmé qu'aucun service n'est plus important pour les Canadiens que la santé et l'éducation. En réduisant les dépenses à ce titre, selon lui, le gouvernement fédéral risque de créer deux niveaux de service dans ces domaines.

Les provinces riches, si elles sont suffisamment convaincues de la valeur de la santé et de l'éducation, trouveront peut-être les moyens de compenser cette perte, mais que feront les provinces pauvres? Voulons-nous vraiment qu'il y ait deux systèmes de santé et d'éducation au Canada, un dans les provinces riches et l'autre dans les provinces pauvres? Tel sera l'effet du projet de loi C-96, monsieur le Président.

Considérons un instant la partie du projet de loi qui porte sur la santé. Lors d'une conférence à ce sujet tenue sous les auspices du *Financial Post*, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), interrogé sur l'incidence prévue du projet de loi, a murmuré faiblement, on comprend pourquoi, que le projet de loi C-96 influencerait, bien sûr, sur l'accessibilité des programmes de soins médicaux du pays. Il était gêné de le dire.

L'Association des hôpitaux canadiens a déclaré très clairement au Parlement que si le projet de loi C-96 était adopté, les hôpitaux ne pourraient plus se permettre de nouveaux programmes, de nouveaux équipements et de nouvelles initiatives pour le traitement des patients. Est-ce bien ce que nous voulons? Je ne pourrais approuver un projet de loi qui aura de tels effets. Selon l'Association des hôpitaux canadiens le projet de loi C-96 a notamment une incidence néfaste sur les programmes de soins médicaux destinés aux personnes âgées. Les services gériatriques vont être touchés au moment où les données démographiques font clairement ressortir le vieillissement de la population canadienne. Où est le bon sens dans tout cela? Cela signifie également une réduction des crédits alloués aux programmes de transplantation d'organes. Nous savons ce qui se passe dans ce domaine. On a ouvert de nouveaux horizons et offert des possibilités passionnantes pour la transplantation d'organes comme le pancréas, le coeur, les reins et les yeux. Et pourtant ce programme sera touché. Comment pouvons-nous adopter un projet de loi qui aura d'aussi graves répercussions sur les programmes de santé?